



# AXCESS

**Programme d'avantage Programme  
d'aide aux patients qui prennent XEOMIN®**

Merz Pharma Canada est heureuse d'annoncer la mise en place du Programme Avantage AXcess / Programme d'aide au patient XEOMIN®. Ce nouveau programme vise à améliorer l'accessibilité de Xeomin aux adultes pour le traitement symptomatique du blépharospasme, de la dystonie cervicale, avec prédominance de la forme rotationnelle (torticolis spasmodique) et de la spasticité du membre supérieur après un AVC.

**Le Programme Avantage AXcess / Programme d'aide au patient XEOMIN® aidera les patients dans leurs dépenses personnelles d'ordonnance en payant jusqu'à 20 % de chaque ordonnance de XEOMIN®\*. Ce programme a pour objectif d'élargir l'accès et la disponibilité du médicament aux patients qui pourraient bénéficier d'un traitement par XEOMIN®.**

Il est très facile de participer à ce programme. Le médecin qui entreprend un traitement par XEOMIN® remet tout simplement à son patient une carte du Programme Avantage AXcess / Programme d'aide au patient XEOMIN®. Le patient présente l'ordonnance et la carte à son pharmacien pour faciliter le paiement. Cet avantage s'applique à la première ordonnance de XEOMIN® ainsi qu'à toutes celles qui suivront\*!

Pour les médecins, le Programme Avantage AXcess / Programme d'aide au patient XEOMIN® constituera un moyen, excellent et nouveau, pour leurs patients de réduire le coût de leur traitement. C'est là une des façons dont Merz Canada montre son engagement envers les patients.



Merz se réjouit de cette occasion de discuter personnellement des détails du Programme Advantage AXcess / Programme d'aide au patient XEOMIN® avec les médecins. Pour avoir plus d'information, les médecins doivent communiquer avec Merz Pharma Canada Ltée au 1-877-811-6379.

Comme toujours, Merz veut remercier les médecins canadiens de leur soutien continu envers XEOMIN®, maintenant et dans l'avenir.

Dans le traitement de la spasticité focale, XEOMIN® a été étudié en association avec les schémas thérapeutiques habituels standards. XEOMIN® n'a pas été conçu pour remplacer ces modalités thérapeutiques. XEOMIN® ne sera probablement pas efficace en présence d'une articulation présentant une contracture fixée. XEOMIN® doit être administré uniquement par des médecins ayant les compétences appropriées et l'expérience nécessaire dans l'administration de la toxine botulinique de type A et l'utilisation de l'équipement approprié, p. ex., une EMG (électromyographie).

#### **Mises en garde et précautions importantes**

- « Unité » ou « U », utilisée pour établir la posologie, est une mesure précise de l'activité liée à la toxine propre à XEOMIN®. Par conséquent, l'« unité » ou « U » décrivant l'activité de XEOMIN® diffère des unités de mesure utilisées pour décrire l'activité d'autres préparations à base de toxine botulinique, et les unités représentant l'activité de XEOMIN® ne sont pas interchangeables avec celles d'autres produits.
- Il faut respecter la posologie et la fréquence d'administration recommandées de XEOMIN® (voir POSOLOGIE ET ADMINISTRATION).

Veillez consulter la monographie du produit pour avoir des renseignements importants sur les contre-indications, les mises en garde, les précautions, les effets indésirables, la posologie et la façon de choisir les patients.

## **Au sujet de MERZ Canada**

Établie en 2009, Merz Pharmaceuticals Canada est une filiale en propriété exclusive de Merz Pharmaceuticals GmbH. Entreprise innovatrice et internationale de soins de santé, elle commercialise XEOMIN® [toxine botulinique de type A (150 kD) sans protéines complexantes] et d'autres produits au Canada et ailleurs dans le monde.

\*Programme susceptible d'être modifié sans préavis.

XEOMIN® est une marque déposée de Merz Pharmaceuticals GmbH. Monographie complète offerte sur demande.